

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 juillet 2024
N°051/11-07-2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 22

Absent : 0

Procurations : 7

Date de convocation : 1^{er} juillet 2024

Date d'affichage : 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Franck FIANDINO, Cléo FERRON, Christophe CELIÉ, Katy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Sona BIJANNZADEH-ASTARAÏ, Marie-Louise WATTELIER, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUICHE, Najat MOGHEL, Marie-Sarha MONTAGNE, Madame Evelyne PARET, Nicole ANSIDEI, Pascal HEYMES, Thomas GERACI, François ROUMANOS, Nicolas LEFEUVRE.

Procurations :

Monsieur Mostafa MARCHOUD à Madame Najat MOGHEL
Madame Vérane ALBEROLA-LAMARRE à Madame Zohra DIRHOUSI
Monsieur Jean Loup RICHE à Monsieur Jean-Pierre OLIVARES
Monsieur Régis MORVAN à Monsieur Joël VEZINHET
Madame Florence MARCHETTI à Monsieur Pascal HEYMES
Monsieur Frédéric WOILLET à Monsieur Franck FIANDINO
Madame Nathalie VERDIER à Monsieur René REVOL

Absent :

Néant.

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Pierre OLIVARES

AFFAIRE N°7

ADMINISTRATION GENERAL ET PERSONNEL – Comité de suivi Ecole de musique municipale Francine Nordland – Création – Composition – Autorisation

Par Délibération n° 015 en date du 25 mars 2024, le Conseil municipal a pris, à l'unanimité de ses membres, une décision de principe concernant la municipalisation de l'école de musique Francine Nordland.

Par délibération n°033 en date du 27 mai 2024, le Conseil municipal a pris, à la majorité de ses membres, une décision actant la création du service municipal de l'école musique, intégrant le personnel et créant une régie municipale.

Par délibération n°034, en date du 27 mai 2024, le Conseil municipal a pris, à la majorité de ses membres, une décision actant les montants des tarifs de l'école de musique Francine Nordland pour l'année 2024/2025.

Afin d'assurer la transition de la gestion de l'école de musique Francine Nordland de musique et les services de la commune de Grabels, la municipalité souhaite mettre en place un comité de suivi de l'école de musique municipale Francine Nordland pour une durée d'un an.

La création du service municipal de l'école de musique a pour but de valoriser et de renforcer l'apprentissage musical et culturel sur le territoire de Grabels.

Le comité de suivi de l'école de musique Francine Nordland aura pour missions :

- D'assurer la transition entre la gestion associative et la gestion municipale ;
- De réfléchir à l'offre pédagogique de l'école municipale Francine Nordland ;
- De participer à la rédaction du projet d'établissement de l'école municipale Francine Nordland ;
- De réfléchir à la mise en place d'une nouvelle tarification sociale et progressive.

Ce comité, réuni au moins une fois par trimestre, sera force de proposition dans le cadre de la mise en place du service municipal de l'école de musique Francine Nordland.

Aujourd'hui, il convient donc de procéder à la création dudit comité de suivi, ainsi que de déterminer sa composition.

Afin d'assurer la représentativité du comité, il est proposé qu'il soit composé de 9 membres titulaires et 9 membres suppléants issus de 3 collèges et 3 membres associés :

- 3 membres titulaires et 3 membres suppléants issus du Conseil municipal ;
- 3 membres titulaires et 3 membres suppléants issus de l'association de l'école de musique Francine Nordland
- 3 membres titulaires et 3 membres suppléants issus de l'équipe enseignante de l'école de musique municipale Francine Nordland.
- 3 membres associés issus des services municipaux sans droit de vote.

Il est précisé que les suppléants seront autorisés à assister à la séance même en présence des titulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- Approuver la création du comité de suivi de l'école de musique municipale Francine Nordland ;
- Approuver la composition du comité telle que définie ci-dessus ;
- Charger Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
René Revol

Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet